

Sujet national pour l'ensemble des centres de gestion organisateurs

**EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE**

CONCOURS INTERNE ET DE TROISIEME VOIE

Session 2016

Epreuve :

Réponses à des questions portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- Seul l'usage d'un stylo à encre doit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce document comprend un sujet d'1 page

Le candidat peut traiter les questions dans l'ordre qui lui convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.

Question 1 : (3 points)

Selon le décret n° 81-324 du 7 avril 1981, « l'eau des bassins d'une piscine doit être filtrée, désinfectée et désinfectante ». Quels sont les règles et principes de base de la désinfection de l'eau ?

Question 2 : (1 point)

Quels sont les taux d'encadrement permis lors d'activités périscolaires, dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial ?

Question 3 : (2 points)

Accompagnement du mouvement sportif : quelles sont les différentes formes de soutien des communes au profit des clubs locaux ?

Question 4 : (2 points)

Vous devez organiser une sortie VTT à la demi-journée sur des sentiers avec un groupe de 10 pré-adolescents avec qui vous avez l'habitude de travailler. Quelles sont les précautions à prendre en matière de sécurité ?

Question 5 : (2 points)

Quelles sont les différentes autorisations nécessaires pour organiser des manifestations sportives ?

Question 6 : (3 points)

Montrez comment l'éducateur territorial sportif peut s'appuyer sur la mise en place de groupes pour favoriser les apprentissages. Illustrez votre réponse à l'aide d'exemples.

Question 7 : (3 points)

Comment l'éducateur territorial sportif prend-il en compte les caractéristiques des seniors (plus de 60 ans) pour concevoir des séances adaptées à cette population ?

Question 8 : (4 points)

Présentez et justifiez les mots clés qui vont permettre d'élaborer un projet pédagogique, outil principal de la création d'une école municipale des sports.

**NE PAS
RETOURNER LE
SUJET AVANT
LE SIGNAL**